



DÉLIBÉRATION n°61/2016 du 15 juin 2016
(Valant Décision Modificative n° 2 du Budget principal de l'exercice 2016)
Relative à des annulations et à des virements de crédits dans le Budget principal de l'exercice 2016

En sa séance du 15 juin 2016, convoquée par Monsieur Marcelin LISAN, Maire de la Commune, par lettre n° 5/CONV/CM/2016 du 8 juin 2016, sous sa présidence, avec Madame Clothilde TEHAAMANA, secrétaire de séance nommée conformément à l'article L.2121-15 du CGCT.

LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HUAHINE,

Ayant été régulièrement convoqué et le quorum ayant été atteint
sous la Présidence de Monsieur Marcelin LISAN, Maire,

- Vu** la Loi organique n° 2004-192 du 27 Février 2004, portant statut d'autonomie de la Polynésie Française, ensemble la Loi n° 2004-193 du 27 Février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie Française, modifiés par la Loi n° 2007-1720 du 07 Décembre 2007, tendant à renforcer la stabilité des institutions et la transparence de la vie politique en Polynésie Française ;
- Vu** les articles 8 et 15 de la Loi n° 71-1028 du 24 Décembre 1971, relative à la création et à l'organisation des Communes en Polynésie Française, et le II de l'article 9 de la Loi n° 77-1460 du 29 Décembre 1977, modifiant le régime communal en Polynésie Française ;
- Vu** l'Ordonnance n° 2007-1434 du 05 Octobre 2007, portant extension des première, deuxième et cinquième parties du Code Général des Collectivités Territoriales aux communes de la Polynésie Française, à leurs groupements et à leurs établissements publics, modifiée par la Loi n° 2007-1787 du 20 Décembre 2007, relative à la simplification du droit ;
- Vu** le Budget Principal de l'exercice 2016 de la Commune de Huahine ;
- Vu** la délibération 27/2016 du 26 février 2016, adoptant le budget principal de l'exercice 2016;
- Vu** le courrier n° HC/24597/DIE/BFC/ht du 27/05/2016, dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer (DACOM) au titre de l'exercice 2016;
- Vu** les nécessités budgétaires et de service ;
- Ouï** l'exposé du Maire ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ
LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCIDE :

Article 1er : Des annulations et des virements de crédits dans le Budget principal de l'exercice 2016, pour des nécessités budgétaires et de service, sont autorisés tels que présentés dans le tableau suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

CHAPITRE		Libellé	Dépenses		Recettes	
Art.	Fonct°		en -	en +	en -	en +
011		Charges à caractère général	2 050 000	1 550 000		
623	2 024	Fêtes et cérémonies	2 050 000			
624	7 01	Transport collectif		1 550 000		
65		Autres charges de gestion courante		3 500 000		
657	4 33	Subvent°/Diverses associations		3 500 000		
74		Dotations et participations				3 000 000
741	28 01	Dotation d'aménagement				3 000 000
TOTAL			2 050 000	5 050 000		3 000 000
- ou +			3 000 000			3 000 000

SECTION D'INVESTISSEMENT :

N° Prog.	Art.	Fonct°	Libellé	Dépenses		Recettes	
				en -	en +	en -	en +
404			Réalisation d'une unité couverte de compostage de déchets verts		3 750 000		
	2138	822	Autres constructions		3 750 000		
			Opérations financières	3 750 000			
	020	01	Dépenses imprévues	3 750 000			
			TOTAL	3 750 000	3 750 000		
			- ou +				

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par la Subdivision Administrative des Iles-du-vent et des Iles-sous-le-vent.

Article 3 : Le Maire et le Trésorier Payeur des Iles-sous-le-vent, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

- Extrait certifié conforme au registre des délibérations -

Vingt-neuf (29) membres du Conseil Municipal étant en exercice.

Vingt (20) membres sont présents au moment du vote :

CHEOU Ronald, CHONG Claude, FAATAUIRA Camille, FANIU Erick, GIBERT Pitori, LEFORT Bernard, LEMAIRE Gaston, LISAN Marcelin, MAITERAI Richard, MALATESTTE Antonio, PAU épouse ROURA Nicole, TAEREA Moeata, TAPAO épouse FAAHU Tatiana, TEFAATAUMARAMA Timiona Erwan, TEHAAMANA Clothilde, TEMAUU épouse MAI Rosine, TUIHANI Eugène, TUIHANI Georges, TUMARAE Grégoire, VAIHO épouse HEITAA Dorida.

Six (06) membres ont donné pouvoir :

TAAROAMEA Bruno
TEMAIANA épouse TEREMATE Tania
TEMAURI Jean-Marie
TEPA Eremoana
TINITUA épouse BUARD Mathilde
TUIHANI-TEHEIURA Romain

a donné pouvoir à
TUMARAE Grégoire
VAIHO Dorida
TUIHANI Eugène
TUIHANI Georges
ROURA Nicole
LISAN Marcelin



Trois (03) membres sont absents :

HOPARA Nano
MOU SIN Gaéton
TEPA Gérard



Le Maire,

 Marcelin LISAN

Indications sur le résultat du vote :	Contrôle a posteriori
Présents : 20	Acte rendu exécutoire
Votants : 26 dont 6 pouvoirs	après réception en Subdivision
Abstentions : 0	le 17 JUIN 2016
Exprimés : 26	et publication ou notification
Votes pour : 26	du 17 JUIN 2016
Votes contre : 0	Le Maire,
La délibération est adoptée à l'unanimité des votes exprimés.	  Marcelin LISAN

THE END

THE END